

RECOMMANDATION

Conseil scientifique du CNRS

Objets : Recrutements afférents à l'interdisciplinarité

La direction du CNRS met l'accent, pour la prochaine campagne de recrutement de chercheurs, sur l'importance de l'interdisciplinarité. Le CS estime que le CNRS dispose de bons outils pour cela ; l'usage d'autres outils devrait être évité. Cette recommandation se situe dans le cadre des discussions sur le périmètre des sections et commissions interdisciplinaires du CNRS de 2011.

1) L'accompagnement de l'interdisciplinarité doit continuer à passer par la création de postes dans les CID (Commissions Interdisciplinaires), et par l'attention portée, au sein des sections, à l'interdisciplinarité dont ils sont proches (bottom-up), en se faisant assister d'experts externes. Elle ne doit pas passer par le fléchage (top down), une méthode qui doit être abandonnée.

2) La transformation de CID en sections ne doit se faire que lorsque la communauté scientifique correspondante atteint une taille suffisante, en particulier quand elle s'est structurée en laboratoires, mais ce changement ne doit pas se faire trop vite. Les CID remplissent une fonction utile pendant la période d'émergence de cette communauté. Leur durée de vie ne doit pas être fixée à l'avance. Une alternative à une transformation en sections est un rattachement de la communauté scientifique correspondante à différentes sections.

3) L'existence d'Instituts strictement cloisonnés poserait un sérieux problème lors de la transformation de CID en sections (par exemple pour le rattachement d'une éventuelle nouvelle section « modélisation et bioinformatique », création qui serait aujourd'hui prématurée). Une ouverture des frontières entre Instituts doit être organisée, avec de véritables sections d'interface rattachées à parts égales à plusieurs Instituts.

4) Dans un champ interdisciplinaire (comme la bioinformatique), il est nécessaire de prendre en compte deux besoins : le développement de nouveaux concepts et outils, et leur mise en œuvre dans les laboratoires, ce qui exige la création de postes de chercheurs et d'ingénieurs (avec un suivi ad hoc).

5) Le problème du suivi des chercheurs recrutés en CID et affectés à une section du Comité National peut se faire par un double rapport sur l'activité du chercheur par la CID et par la section de rattachement.

Recommandation adoptée les 10 et 11 octobre 2011.

18 votants

Vote : 17 pour, 1 abstention, 0 contre

M. Bruno CHAUDRET
Président du Conseil scientifique